

**Arrêté attribuant délégation de signature
à Madame Sophie GRONDIN, responsable de service**

Le Président du SIAVOS,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 5211-9,

Vu la délibération 19/2026 actant l'élection du Président du SIAVOS,

Considérant que certaines procédures peuvent être validées par Madame Sophie GRONDIN, responsable de service, en accord avec le Président,

Considérant la nécessité d'améliorer le délai de traitement de certains dossiers,

ARRETE

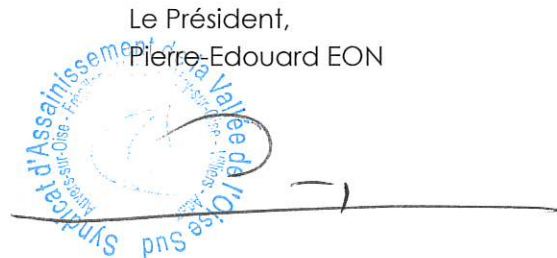
Article 1 : Délégation de signature est attribuée à Madame Sophie GRONDIN pour la signature :

- Les réponses aux contrôles de conformité
- Les réponses aux autorisations d'urbanisme
- Les réponses aux autorisations de branchements

Article 2 : Cette délégation de signature est attribuée sous la surveillance et sous la responsabilité du Président.

Fait à Auvers-sur-Oise le, 13 mai 2026

Le Président,
Pierre-Edouard EON



Le Président,
certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission
en Préfecture le : 20/05/2026
Notifié le :
Signature :